

AVIS PUBLIC

AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

Intéressés par une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 2930 route 148

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné directeur général de la susdite municipalité, que:

Lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 14 septembre 2021, à 19h30, via l'application mobile de vidéoconférence Zoom, le conseil municipal entendra la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 2930, route 148 et désigné sous le lot 2 683 111. Une inscription est nécessaire avant le 13 septembre à 16h00 par courriel à papillon.manon@municipalitepontiac.ca pour pouvoir être connecté à la vidéoconférence.

La dérogation vise à autoriser un bâtiment secondaire fait de tissus résistant en forme de dôme blanc qui servirait à entreposer de la machinerie du commerce. La disposition réglementaire visant l'objet de la présente dérogation est l'article 3.4 du Règlement de construction No. 179-01 et ses amendements.

Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

DONNÉ À PONTIAC, ce 30^e jour du mois d'août de l'année deux mille vingt-et-un.



pour

M. Pierre Said

Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résident à Gatineau certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut sur le site internet de la Municipalité de Pontiac entre 8h00 et 16h00, le 30^e jour d'août deux-mille vingt-et-un.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 30^e jour d'août deux-mille vingt-et-un.



pour

M. Pierre Said

Directeur général et secrétaire-trésorier